

## DÉLIBÉRATION DE\_2026\_006

Le quatre mars deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE LAMOTHE MONTRAVEL sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation :

Présents : Cyril SEILLEN, Georges MADELAINE, Ghislain PANTAROTTO, Sylvie PELLIZZER, Michel FRICHOU, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBÉGUERIES, Didier MOREAU, Jean-Luc FAVRETTO, Jean-Thierry LANSADE, Marie-Catherine ROHOF, Christian SCALIGER, Annie MAIGRE, Éric REY, Jean-Louis REY, Thierry BOIDÉ, Marc GRANDY, Jocelyne ARSIGNY, Cyril BARDE, Éric FRÉTILLÈRE, Dominique IBERTO, Didier FOURCAUD, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON, Yves JACQUELIN

Pouvoirs : Hélène DONADIER représentée par Jean-Thierry LANSADE, Christian GALLOT représenté par Thierry BOIDÉ, Magalie LEPLET-COLLAS représentée par Gilles TAVERSON

Absents :

Excusés : Serge FOURCAUD, Christophe MARCETEAU, Karine LEY

Secrétaire : Jean-Claude MAILLAT

Membres en exercice : 32 Présents : 27 Votants : 30 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 30

### **OBJET : Délibération sur le budget primitif - CTE DE CNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GUR 2026**

Le Président présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la CTE DE CNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GUR,

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### **DELIBERE ET DECIDE :**

##### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la CTE DE CNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON pour l'année 2026 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 15 767 688**

**En dépenses à la somme de : 15 767 688**

##### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

Date de réception de l'AR: 06/03/2026

024-200034197-DE\_2026\_006-DE

A G E D I

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 280 619
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 406 600
014	Atténuations de produits	228 200
023	Virement à la section d'investissement	268 031
042	Section à section	900 000
65	Autres charges de gestion courante	1 590 350
66	Charges financières	214 000
67	Charges spécifiques	4 000
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 891 800</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	0
042	Section à section	750 000
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 536 500
73	Impôts et taxes	1 145 000
731	Fiscalité locale	1 583 300
74	Dotations et participations	700 000
75	Autres produits de gestion courante	177 000
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 891 800</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	1 069 819,27
040	Section à section	750 000
16	Emprunts et dettes assimilées	1 891 100
20	Immobilisations incorporelles	136 827,2
204	Subventions d'équipement versées	420 380,06
21	Immobilisations corporelles	266 692,22
23	Immobilisations en cours	5 341 069,25
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>9 875 888</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	268 031
040	Section à section	900 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 379 138,78
13	Subventions d'investissement	2 032 373,53
16	Emprunts et dettes assimilées	4 188 371,93
23	Immobilisations en cours	60 000
45	Comptabilité distincte rattachée	47 972,76
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>9 875 888</b>

**ADOpte A LA MAJORITE**

Date de transmission de l'acte: 06/03/2026  
 Date de reception de l'AR: 06/03/2026  
 024-200034197-DE\_2026\_006-DE  
 A G E D I

Le Président,  
Thierry BOIDÉ

